



**Bulletin d'inscription**  
**Marché de Noël – Crécy La Chapelle**  
**13 – 14 et 15 décembre 2024**



Société : .....

Représentée par : .....

Adresse : .....

N° de Siret : .....

Téléphone : .....

e-mail : .....

Activité : .....

	Prix du module	Quantité	Total TTC
Location de Barnum 3 m x3 m avec électricité (sauf restauration) + éclairage	195 €		
Location chalet en bois 3 jours avec électricité + éclairage	195 €		
Emplacement 3 jours à l'extérieur 3mx3m (si Barnum personnel, il doit être blanc)	110 €		
<b>OPTION: Puissance électrique NON COMPRISE dans les emplacements</b>			
Mono 220 Volts 1,6 KW	35		
TRI 380 Volts 32 AT 21 KW	70		
<b>TOTAL</b>			

En validant le bulletin d'inscription, vous acceptez et prenez connaissance du règlement joint

Signature :

• Les chèques doivent être établis à l'ordre de ACACIA

L'association n'est pas assujettie à la T.V.A, les montants sont TTC sans T.V.A récupérable

• renseignements : [acacia@acaciacrecy.fr](mailto:acacia@acaciacrecy.fr) / Tel : 06/51/46/00/62 (privilégier les SMS)

• Courrier : ACACIA – 29 place du marché 77580 CRECY LA CHAPELLE

# Règlement MARCHÉ DE NOËL 2024

## Crécy la Chapelle

### Article 1 : Lieu et date

Le marché de Noël aura lieu en centre ville, rue Altmann et place du marché, les :

- Vendredi 13 décembre de 16 heures 00 à 22 heures 00
- Samedi 14 décembre de 09 heures 30 à 22 heures 00
- Dimanche 15 décembre de 10 heures 00 à 18 heures 30

**La participation partielle (un seul jour) n'est pas admise**

L'installation des stands se fera le vendredi 13 décembre à partir de 13 heures 00 ;

Le démontage ne pourra commencer avant 19 heures 00 le dimanche 15 décembre.

### Article 2 : Organisateurs

Le marché de Noël est organisé par ACACIA en partenariat avec la mairie de Crécy la Chapelle

### Article 3 : Inscription

Les règlements par chèque seront **encaissés à partir du 22 novembre 2024**.

La **demande d'inscription** d'un participant est **validée à réception du dossier d'inscription complet** comprenant :

- bulletin d'inscription complété et signé / chèque correspondant aux prestations choisies
- photocopie de la pièce d'identité de l'exposant / un extrait de Kbis / une attestation de responsabilité civile
- des photographies et/ou échantillons des produits vendus

**AUCUN ENVOI PAR MAIL NE SERA PRIS EN COMPTE**

### Article 4 : Annulation

Les annulations d'inscription entre le 22 novembre et le 30 novembre 2024 donnent lieu à une retenue de 50 % du montant de l'inscription. **A compter du 01<sup>er</sup> décembre 2024, les annulations d'inscription ne seront pas remboursées.**

### Article 5 : Assurances

ACACIA décline toute responsabilité en cas d'accident, d'incident, de vol, d'incendie ou de détérioration. L'exposant devra donc se garantir auprès de son assureur. Le site sera gardé les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche. Il est toutefois conseillé de ne pas laisser d'objet de valeur en évidence, un gardiennage ne pouvant être sûr à 100 %.

### Article 6 : Uniformité des aménagements et des décors

Les aménagements et décoration générale à l'extérieur des stands seront réalisés par ACACIA. Ils ne pourront en aucun cas être modifiés. La décoration intérieure des stands est à la charge des exposants.

### Article 7 : Utilisation de matériel électrique individuel / besoin électrique

Il est formellement interdit d'utiliser un chauffage d'appoint ainsi qu'une bouilloire électrique.

**Si votre besoin électrique n'a pas été correctement évalué lors de l'inscription, nous nous réservons la possibilité de fermer votre stand. Vous devez donc impérativement valider votre puissance électrique à l'inscription.**

### Article 8 : Accès aux véhicules

Aucun véhicule ne devra être stationné sur le parcours du marché de Noël pendant ses horaires d'ouverture. Des parkings situés à proximité du marché de Noël (moins de 100 mètres) seront mis à la disposition des exposants.

**Aucun stationnement prolongé en dehors de ces parkings ne sera toléré.**